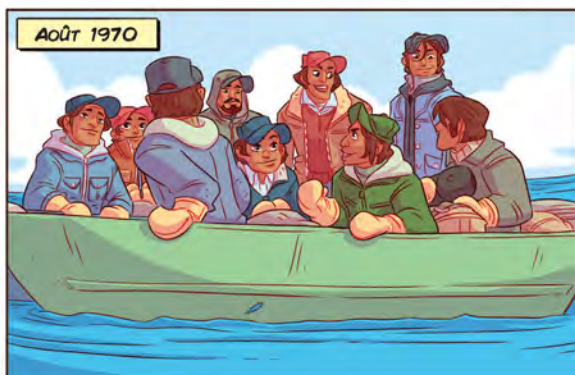
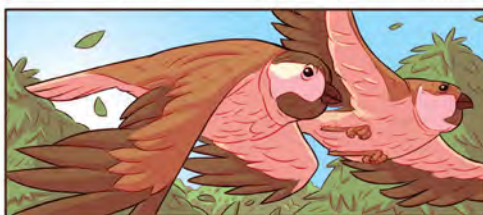
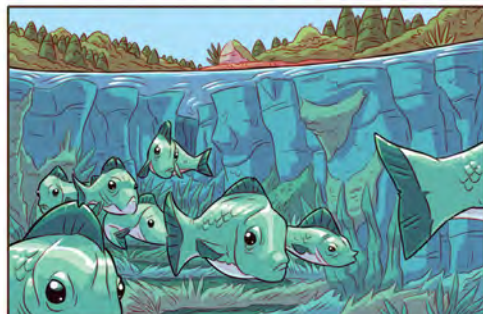
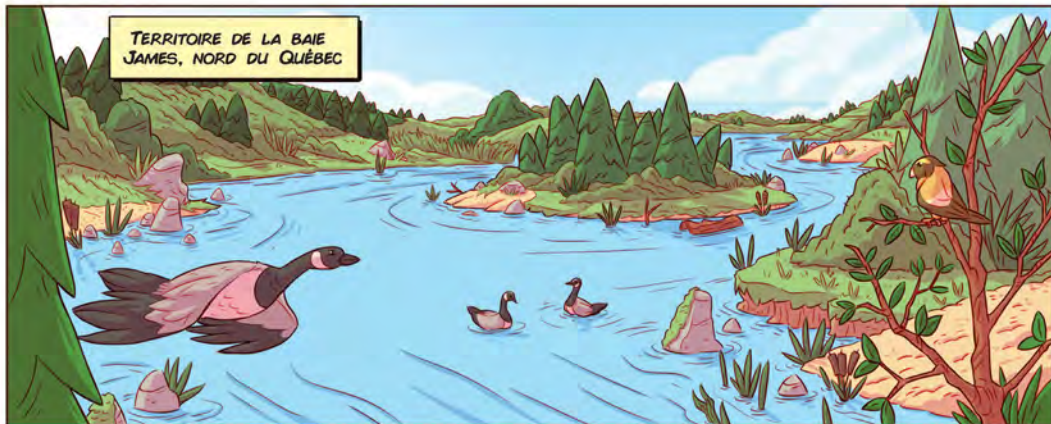
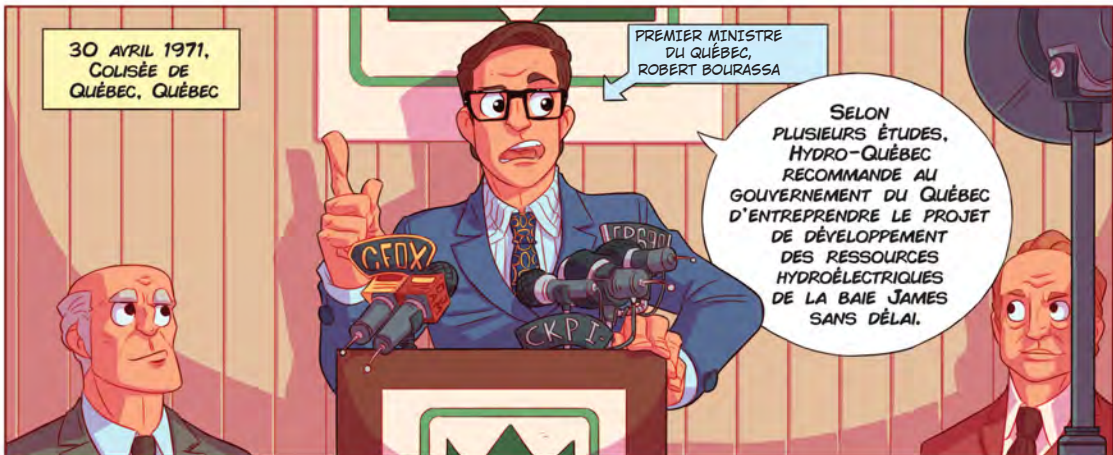


POUVOIR DU PEUPLE

ALEX DIOCHON





30 AVRIL 1971,
COLISÉE DE
QUÉBEC, QUÉBEC

PREMIER MINISTRE
DU QUÉBEC,
ROBERT BOURASSA

SELON
PLUSIEURS ÉTUDES,
HYDRO-QUÉBEC
RECOMMANDE AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
D'ENTREPRENDRE LE PROJET
DE DÉVELOPPEMENT
DES RESSOURCES
HYDROÉLECTRIQUES
DE LA BAIE JAMES
SANS DÉLAI.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA
BAIE JAMES EST LA CLÉ DU
SUCCÈS ÉCONOMIQUE DU
QUÉBEC. CE PROJET EST
ÉGALEMENT ESSENTIEL AU
PROGRÈS SOCIAL ET À LA
STABILITÉ POLITIQUE.



EN UN MOT,
IL EST L'AVENIR
DU QUÉBEC.

BILLY DIAMOND



JUGE ALBERT MALOUF

15 NOVEMBRE 1973, QUÉBEC. LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LES PEUPLES AUTOCHTONES SONT EN POURPARLERS DEPUIS SIX MOIS.



LA DÉCISION DU JUGE MALOUF SERA INFIRMÉE UNE SEMAINE PLUS TARD PAR UN AUTRE TRIBUNAL. MAIS IL ÉTAIT MAINTENANT ÉVIDENT QUE LES PEUPLES AUTOCHTONES AVAIENT GAGNÉ LE DROIT DE S'EXPRIMER AU SUJET DE L'EXPLOITATION DU TERRITOIRE À L'EST DE LA BAIE JAMES.

LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS A ÉTÉ SIGNÉE LE 11 NOVEMBRE 1975. LES CRIS ET LES INUITS ACCEPTÈRENT DE RENONCER À CERTAINS DE LEURS DROITS EN ÉCHANGE D'AUTRES PRIVILÈGES. LES AUTOCHTONES ET LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL DEVAIENT ÉGALEMENT COLLABORER POUR PROTÉGER LA FAUNE DE LA RÉGION.



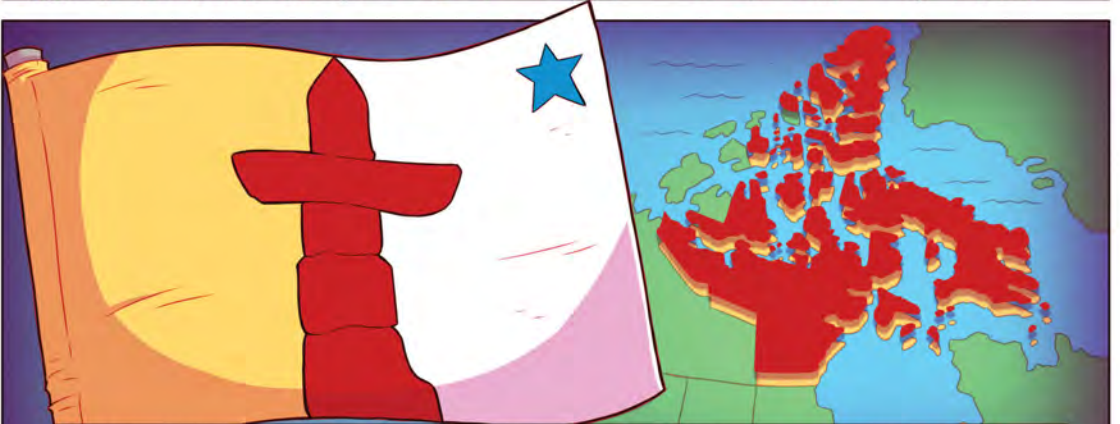
C'EST LE PREMIER ACCORD DE CE GENRE DEPUIS LE DERNIER DES TRAITÉS NUMÉROTÉS, EN 1921, ET LE PREMIER TRAITÉ MODERNE AU CANADA.



IL Y A EU D'AUTRES PROJETS D'EXPLOITATION HYDROÉLECTRIQUE ET D'AUTRES PROCÈS DEVANT LES TRIBUNAUX.



MAIS LA CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS A ÉTÉ UNE ÉTAPE IMPORTANTE POUR RECONNAÎTRE QUE LES AUTOCHTONES AVAIENT DES DROITS SUR LEUR TERRITOIRE.



LE PROCESSUS DES TRAITÉS SE POURSUIT, PARTOUT AU CANADA. CERTAINES ENTENTES REPOSENT SUR D'ANCIENS TRAITÉS. D'AUTRES DÉCOULENT DE NOUVELLES REVENDICATIONS TERRITORIALES. LE PLUS IMPORTANT RÉGLEMENT À CET ÉGARD DANS L'HISTOIRE CANADIENNE A MENÉ À LA CRÉATION DU TERRITOIRE DU NUNAVUT, EN 1993.